Deuxième Année. — N° 20 CINQ CENTIMES *Lundi 20 Janvier 1896*

L'ÉGALITÉ de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS	Trois mois	Six mois	Un an
NORD et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS	5 fr. 50	12 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, 93, Grande-Rue. A TOURCOING, 12, Rue Desurmont. A LILLE, 28, Rue de Fives.

INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 18 janvier.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

M. FÉLIX FAURE A NICE

Le président de la République a fait connaître la date de son voyage à Nice, à l'occasion de l'inauguration du monument commémoratif de la réunion du comté de Nice à la France. Il quittera Paris le 29 février et sera de retour le 8 mars.

MAIRE SUSPENDU

M. Bourgeois a annoncé qu'il avait suspendu de ses fonctions le maire de Sayas (Puy-de-Dôme), à la suite de troubles graves survenus dans cette commune.

Le ministre attendra le rapport du préfet avant de prendre une autre mesure à l'égard de ce maire.

LES GRANDS COMMANDEMENTS

M. Cavaignac a fait signer des décrets en vertu desquels sont maintenus en tête de leur commandement le général de France, commandant le 1er corps d'armée à Lille ; le général Vosseur, commandant le IIe corps d'armée, à Nantes.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

M. Ricard a fait signer un mouvement judiciaire.

UNE ÉLECTION LÉGISLATIVE

Montdidier, 18 janvier.

Aujourd'hui dimanche a eu lieu une élection législative. Quatre candidats sont en présence :

MM. Hennard et L.-L. Klotz, républicains progressistes ; M. Mothiot, candidat républicain modéré et, pour parler plus exactement, rallié, et M. Nicoullaud, candidat monarchiste.

EBOULEMENT DANS UNE MINE

Troppau, 18 janvier.

Au puits Michael, dans la mine du comte Wilczek, deux mineurs ont été ensevelis sous des masses de charbon qui se sont éboulées.

Les deux cadavres ont été remontés.

RENFORTS POUR LE TONKIN

Marseille, 18 janvier.

Les mille hommes de troupes extraits des légions étrangères et destinés au Tonkin se sont embarqués ce matin sur le *Gironde*. Ils ont été acclamés par la population et reçus sur le quai d'embarquement par les généraux de Vaugrenant et Cadonge. La musique du 141e de ligne les a accompagnés.

D'autre part le paquebot *Ernest-Dupont* courrier d'Indo-Chine, partira demain avec 500 passagers, parmi lesquels MM. Keller et Guyonnet, chefs de bataillon d'infanterie de marine, 12 capitaines, 3 lieutenants, 4 sous-officiers, MM. les médecins Copin, Le Roy, Molle, Foull, chef d'escadron d'artillerie de marine ; 2 capitaines d'artillerie, Bigeard, inspecteur de la garde civile, tous destinés au Tonkin.

AU TRANSVAAL

Londres, 18 janvier.

Une dépêche de Cape-Town dit que le 16 on a effectué la remise des compagnons de Jameson aux autorités militaires du Natal.

Tous les hommes ont signé une déclaration promettant de se rendre en Angleterre comme prisonniers, de ne soulever ensuite aucune question concernant la légalité de l'arrestation, et de ne faire aucune tentative d'évasion.

L'AFFAIRE DES PHOSPHATES

Constantine, 18 janvier.

La dépêche signale l'arrivée à Tebessa du conseiller du gouvernement Bouragnet et de l'inspecteur de topographie de l'Algérie qui vont faire une enquête sur place relativement à la falsification du plan du sénatus-consulte, opérée, suivant notre ami Viviani et M. Saar, par le géomètre départemental Tissoyre, à l'effet de faire passer des terrains à phosphates dépendant de la concession Crookston aux mains de l'ex-caïd Lakdar, associé dudit géomètre.

LES VISITES A LA FRONTIÈRE

Paris, 18 janvier.

M. Bazille, député de la Vienne, doit poser incessamment à M. Doumer, ministre des finances, une question sur les visites de la douane française à la frontière belge.

Il demandera que les petits bagages soient visités dans les wagons sans faire descendre les voyageurs.

L'EXTRADITION D'ARTON

Londres, 18 janvier.

Emile Arton a comparu aujourd'hui à la cour du Banc de la Reine devant le lord chief-justice, assisté des juges Wright et Kennedy.

Sont présents le sollicitor général, M. Taillier, avocat de l'ambassade française assisté de M. Astoul.

Arton n'est pas là, car c'est une simple discussion juridique qui va s'engager. Son fils et de nombreux journalistes français sont venus assister à l'audience.

L'attorney général annonce que l'extradition a été accordée en première instance sur le chef de falsification d'écritures.

Le lord-chief-justice demande si dans la loi française le faux, qui est un chef d'accusation pour lequel l'extradition peut être accordée est une falsification d'écritures.

L'attorney général explique alors dans un long discours que, par faux, on entend falsification d'écritures, emploi de moyens tendant à des modifications irrégulières des livres.

De son côté, M. Astoul, avocat de l'ambassade française, dépose une déclaration écrite affirmant sous serment que les falsifications de comptes sont parmi les crimes prévus par le traité d'extradition.

Sur la demande de M. Matheuws, avocat d'Arton, l'affaire a été ajournée à lundi pour la plaidoirie et sans doute le jugement.

LE CADENAS REPOUSSÉ

Paris, 18 janvier.

Le conseil supérieur du commerce s'est réuni ce matin au ministère du commerce sous la présidence de M. Mesureur.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Darquer, Pemezel, Perrault, Denys et Pallain, le Conseil a adopté une proposition tendant à diviser le territoire français en quatre zones pour l'exportation des céréales sous le régime de l'admission temporaire.

En ce qui concerne le séjour des blés en entrepôt, il a exprimé l'avis que le *statu quo* doit être maintenu et qu'il n'y a pas lieu de limiter à un an la durée de ce séjour. Enfin, après un long débat entre MM. Charles Leroux et Denys sur la question du cadenas, le Conseil s'est prononcé à une importante majorité contre le principe même du cadenas.

LE BUDGET DE PARIS

Paris, 18 janvier.

A la fin de décembre 1895, les recettes constatées s'élevaient, pour l'exercice 1895, à 415,308,437 francs et les dépenses ordonnancées à 333,697,706 fr.

Pour le mois de décembre même, les recettes constatées étaient de 59,985,073 fr. et les dépenses ordonnancées s'élevaient à 21,145,090 fr.

VOYAGE PRESIDENTIEL

Draguignan, 18 janvier.

Au cours de sa session extraordinaire, le Conseil général du Var a nommé une délégation chargée de se rendre à Paris avec les municipalités de Draguignan, Toulon et Hyères, pour demander au Président de la République de visiter le département du Var, le mois prochain, lors de son voyage à Nice.

UN HOMME DÉCAPITÉ

Anvers, 18 janvier.

Le nommé H. De Deyser, âgé de 16 ans, demeurant à la chaussée de Berchem, à Anvers, s'est jeté, près de la première barrière de la gare de Berchem, sous le train qui venait de Bruxelles.

Le train a littéralement coupé en deux le corps du malheureux, dont le cadavre a été transporté à l'hôpital Saint-Erasme, de Berchem.

BULLETIN DU JOUR

L'ŒUVRE DE MORT

Pour propager le socialisme, il suffit aux savants de laisser se traduire avec sincérité leur pensée, et d'exposer, sans ambage, les résultats de leurs travaux. Point besoin de discours, de formules doctrinales, de déductions tendancielles.

— Voilà ce que j'ai vu ; voici ce que vous pouvez voir à la ronde.

Car la force de notre parti vient justement de l'absolue concordance de sa doctrine avec les besoins nouveaux de l'humanité et la justesse de nos revendications ressort, d'une façon chaque jour plus accusée, des découvertes ou des expériences scientifiques.

En terminant sa conférence d'avant-hier soir sur l'alcoolisme, M. Alglave, qui se défend d'être socialiste, a été amené à cette inévitable constatation. Après avoir énuméré les ravages causés par l'alcool et démontré, preuves en mains que la plupart des crimes sont attribuables au terrible poison, l'éminent professeur a rappelé ce dialogue qu'il échangea avec M. Léon Say :

— Vous êtes plus dangereux que tous les socialistes, lui disait le pontife du « laisser-faire, laisser-passer ».

A quoi, M. Alglave répondit :

— Il me semble trop cher de sacrifier deux cent mille Français par an à l'orthodoxie économique.

Et les faits sont là, honteux et terriblement éloquents, qui montrent en effet que les députés anti-socialistes vouent, chaque année, des *milliers d'êtres humains* à l'empoisonnement, à la folie, au crime, à la mort, sans autre excuse que leur aversion pour une réforme d'origine socialiste.

Oui, en refusant de voter le monopole à l'Etat de la fabrication et de la rectification de l'alcool, que Vaillant proposait récemment au nom de notre groupe, les soi-disant patriotes de la majorité gouvernementale, réactionnaires de droite et de gauche, ont plus fait pour la ruine de la France et des Français que cent armées allemandes.

Ils aggravent la dégénérescence de notre race, en un mot ils sacrifient les travailleurs et leurs familles aux intérêts de quelques grands distillateurs, à l'avidité d'une poignée de mercantis sans entrailles. Le monopole de l'alcool assurerait à l'Etat des ressources suffisantes pour compenser la perte des impôts sur les boissons hygiéniques et les droits d'octroi ; de plus, il délivrerait les consommateurs pauvres d'un fléau qui ne pardonne point.

Mais la soi-disant liberté du commerce et de l'industrie s'oppose à cet acte de patriotisme clairvoyant et d'humanité, afin, sans doute de prouver une fois de plus, qu'elle n'est autre chose que la liberté du vol, de l'assassinat, assurées aux voleurs et aux assassins de la bourgeoisie capitaliste.

GÉRAULT-RICHARD.
Député de Paris.

ROUBAIX-SOCIALISTE

Quatre ans d'Administration Ouvrière

HUITIÈME ARTICLE

Dimanche dernier, j'ai essayé de démontrer qu'il était impossible au conseil municipal ouvrier de Roubaix de supprimer les octrois de sa propre autorité.

J'ai dit aussi qu'une réduction de soixante-dix-huit mille francs avait été pratiquée sur les taxes des denrées alimentaires entrant dans la consommation des ménages ouvriers.

C'est ainsi que furent supprimés les droits sur les « abats et issues » qui, sous l'administration de M. Julien Lagache, rapportaient de cinq à six mille francs par an au trésor communal.

Les abats et issues sont des pièces de boucherie que, seule, la classe ouvrière consomme.

Dans les conclusions de son intéressant rapport sur la révision du tarif de l'Octroi, le citoyen Coupez disait :

« — Nous ferons remarquer que, même avec la majoration de taxe qui va les atteindre, certains produits resteront encore frappés de droits moins élevés à Roubaix que dans les villes voisines, à Lille notamment. »

Les fromages de Maroille et de Hollande, les savons de ménage, les conserves alimentaires de viande et de poisson, — objets ou aliments que la classe aisée dédaigne et que la classe pauvre doit consommer, restèrent exonérés de droits.

Et dire pourtant que les contempteurs de la municipalité ouvrière ont poussé la mauvaise foi jusqu'à accuser les élus de 1892 d'avoir porté à leur maximum toutes les taxes d'octroi !

Les chiffres et les faits sont là cependant qui les démentent. Mais il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir...

Les cent cinquante mille francs de boni prévus par suite de la majoration des taxes d'octroi sur le luxe de MM. les bourgeois, allaient-ils suffire à la réalisation du programme sur lequel les conseillers ouvriers avaient été élus ?

Nos amis ne le pensèrent pas et ils s'appliquèrent à découvrir une autre source de revenus communaux.

C'est dans cet esprit que le 30 décembre 1892 ils refusèrent de renouveler le « *privilège* » *des brasseurs qui* furent désormais soumis à l'exercice alors que, sous l'administration de M. Julien Lagache, ils ne payaient qu'une simple taxe d'abonnement.

Le coup fut dur pour MM. les brasseurs car, à la suite de cette mesure, leur contribution aux recettes de l'octroi, s'augmenta de plus de cent mille francs par an. Mais prenons le chiffre de cent mille francs et constatons que, par suite de son imprévoyance, l'ancien conseil, durant les quatre années de sa gestion, — de 1888 à 1892, — a laissé frustrer la ville de Roubaix de quatre cent mille francs au bas mot.

L'établissement de l'exercice des brasseurs eût encore un résultat qui n'est certes pas à dédaigner. Il permit à la municipalité ouvrière de créer vingt-cinq nouveaux emplois de préposés, c'est à dire d'assurer du pain à vingt-cinq familles.

Par suite de l'application de ces mesures de sage administration, les recettes de l'octroi augmentèrent dans des proportions notables. On en jugera par le tableau suivant :

Recettes de l'Octroi en	1891	. .	2,368,668 84
—	1892	. .	2,420,192 60
—	1893	. .	2,618,037 38
—	1894	. .	2,664,101 05

Mais afin de donner à mes lecteurs une idée aussi complète que possible de la prospérité des finances de la ville de Roubaix je n'hésite pas à mettre sous leurs yeux, l'ensemble des recettes ordinaires et extraordinaires de la ville de Roubaix de 1891 à 1894.

Voici ces chiffres instructifs :

Recettes générales en	1891....	4,620,461 19
—	1892....	4,726,036 57
—	1893....	5,319,203 88
—	1894....	5,230,993 41

De ces chiffres, il ressort que les recettes de la ville de Roubaix ont augmenté de 1891 à 1894 de *six cent dix mille cinq cent trente-deux francs vingt-deux centimes* !

Nous en appelons à tous les hommes de bonne foi : si la municipalité socialiste avait été cette administration incapable, gaspilleuse, prévaricatrice que des adversaires sans probité politique essayent de traîner aux gémonies, est-ce que la prospérité industrielle et commerciale de la ville de Roubaix aurait pris l'essor que révèlent les chiffres qu'on vient de lire ?

Jamais les finances n'ont été dans une situation aussi brillante et nulle part, autant qu'à Roubaix, depuis 1892, la classe ouvrière n'a trouvé une aussi grande sollicitude et un aussi constant souci de ses intérêts.

Dans mes précédents articles j'ai donné trop de preuves de cette sollicitude des élus ouvriers à l'égard des prolétaires, des humbles, des petits pour qu'il me soit besoin d'y insister encore.

Cependant, j'ai le devoir de faire connaître une mesure qui, s'il était besoin, suffirait à elle seule, à peindre les sentiments qui n'ont cessé d'animer les élus socialistes.

Je veux parler de l'unification des salaires des ouvriers et employés occupés dans les divers services municipaux : Voirie, Condition Publique et Mesurage Public.

Le service de la voirée compte environ 120 ouvriers ; celui de la condition publique 15 commis et ouvriers ; celui du mesurage public 7 mesureurs, soit, ensemble, environ 140 ouvriers ou employés.

Sous l'administration de M. Julien Lagache le salaire de ces modestes fonctionnaires était, en moyenne, de trois francs par jour : il variait de 2 fr. 50 à 3 fr. 75 ; les balayeurs et distributeurs d'eau, notamment, ne recevaient que 25 centimes par heure.

Or, en 1893, aussitôt que l'état de ses finances le lui permit, la municipalité ouvrière porta à *quatre francs* le minimum de la *journée* de travail des ouvriers et employés municipaux et au lieu de *vingt-cinq* centimes l'heure, les balayeurs et les distributeurs d'eau reçoivent, depuis cette époque *quarante* centimes, alors qu'à Lille — on me l'a du moins affirmé — ces mêmes employés ne sont payés que *vingt-huit sous* par jour !

Voilà, n'est-ce pas, des constatations suffisantes pour faire monter le rouge au front des détracteurs de la municipalité de Roubaix.

Mais un front qui rougit est un indice de pudeur.

Nous perdrions notre temps à rechercher ce signe chez des gens qui, sous les suggestions de l'esprit de parti, ont perdu toute indépendance de jugement.

A Dimanche.

G. SIAUVE-EVAUSY.

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De notre correspondant parlementaire)

Paris, 18 janvier.

La Chambre s'est réunie aujourd'hui à 2 heures 20, sous la présidence de M. Brisson.

Il n'y avait que très peu de députés dans la salle des séances.

En quelques mots très brefs, M. Brisson a remercié ses collègues de la confiance qu'ils lui ont témoignée en l'élisant leur président pour 1896, puis il a exprimé les regrets qu'éprouvent les députés de la mort de M. Charles Floquet et invite la Chambre à lever sa séance en signe de deuil.

La Chambre a acquiescé et la séance a été renvoyée à lundi.

Il est probable que la loi sur les sociétés de secours mutuels sera inscrite en tête des travaux de la session ordinaire. L'établissement de l'ordre du jour sera assez laborieux cependant, car plusieurs questions sont prêtes à venir en discussion et le gouvernement ne veut manifester aucune préférence.

Emile RAYMOND.

Mort de M. Charles Floquet

Paris, 18 janvier.

M. Charles Floquet, sénateur de la Seine, ancien président du Conseil des ministres et de la Chambre des députés, est mort samedi matin, à onze heures et demie.

M. Charles-Thomas Floquet était né le 20 octobre 1828, à Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrénées). Il venait de terminer ses études au collège Saint-Louis à Paris, quand éclata la révolution de février 1848. M. Floquet descendit dans la rue et fit le coup de feu.

Ce fut le premier acte de sa longue carrière politique. Avocat, il se fit bientôt connaître en plaidant plusieurs causes sensationnelles.

Adversaire de l'Empire, M. Floquet se présenta pour la première fois à la députation, comme candidat radical, en 1863, dans la 2e circonscription de l'Hérault, mais il échoua.

En 1867, au cours d'une visite du czar Alexandre II, M. Floquet cria sur son passage : « Vive la Pologne, Monsieur ! »

Cette équipée juvénile lui fut vivement reprochée par la suite, et M. Floquet en souffrit quelque peu quand fut liée la coûteuse alliance franco-russe.

Au 4 septembre 1870, M. Floquet, après avoir proclamé la République à l'Hôtel-de-Ville, fut nommé, avec MM. Henri Brisson et Clamageran, adjoint au maire de Paris.

Aux élections du 8 février 1871, il est nommé représentant de la Seine à l'Assemblée nationale.

En 1876, on le trouve siégeant à l'extrême gauche de la Chambre. Puis, adversaire du gouvernement du 16 Mai, il figure parmi les 363.

Il était encore député lorsque le ministère Gambetta l'appela à la Préfecture de la Seine en 1882. Démissionnaire, il est élu député dans l'arrondissement de Perpignan et reprend sa place dans les rangs de la gauche radicale.

En 1884, M. Floquet remplace au fauteuil présidentiel M. Henri Brisson, appelé à former un cabinet.

Aux élections générales du 21 août 1885, il fut nommé simultanément dans la Seine et les Pyrénées-Orientales. Il opta pour ce dernier département et fut de nouveau porté au fauteuil de la présidence, qu'il occupa jusqu'au mois d'avril 1888. Chargé alors par M. Carnot de constituer un cabinet, il prit, avec la présidence du Conseil, le portefeuille de l'intérieur.

Le ministère Floquet fut marqué par la lutte contre le boulangisme.

Son ministère tomba le 14 février 1889 sur la question de la révision.

Aux élections générales de la même année, il est élu député de Paris (11e arrondissement.)

Il est réélu président de la Chambre et il reste au fauteuil pendant les sessions 1890, 1891, 1892.

Mais en 1893, à la suite d'une violente campagne menée contre lui à l'occasion des affaires du Panama (on sait qu'il reconnut avoir fait distribuer 300,000 francs mis à sa disposition par la Compagnie de Panama), il fut remplacé à la présidence par M. Casimir-Périer, et aux élections générales de 1893, il échoua, dans sa circonscription contre le citoyen Faberot, socialiste. Ce double échec lui fut on ne peut plus sensible et, dès cet instant, il cessa de compter parmi les hommes politiques.

Le 7 janvier 1894, par 372 voix, il est élu sénateur de la Seine, en remplacement de M. Goblet. Il n'eut au Sénat qu'un rôle très effacé, et l'on peut dire que l'homme qui vient de succomber était mort politiquement depuis deux ans.

Médaille Commémorative

DE MADAGASCAR

(D'un correspondant)

Paris, 18 janvier.

Le *Journal Officiel* publie la loi relative à la création d'une médaille commémorative de Madagascar.

Les militaires et marins ayant pris part à l'expédition de Madagascar, à partir du 8 décembre 1894, jusqu'au 31 décembre 1895, ainsi que les auxiliaires sénégalais et les Kabyles qui ont accompagné le corps expéditionnaire de Madagascar, durant la même période, recevront cette médaille commémorative.

Celle-ci sera conforme, pour le métal et le module, à la médaille de Madagascar instituée par la loi du 31 juillet 1886.

Le verso portera des attributs rappelant la collaboration des troupes de la guerre et de la marine. Le ruban sera conforme, pour les couleurs et leur disposition, au ruban de la médaille de Madagascar, instituée par la loi du 31 juillet 1886, et auquel une agrafe, portant le millésime « 1895 » sera adaptée.

En cas de décès de l'ayant-droit, la médaille sera remise, sur leur demande, à titre de souvenir, aux parents du défunt ci-dessous désignés et dans l'ordre suivant :

Le fils aîné, la veuve, le père, la mère le plus âgé des frères ou, à défaut d'un frère la plus âgée des sœurs.

LA DÉCENTRALISATION

Le comité de la ligue nationale de décentralisation s'est réuni, hier matin.

On a décidé la création d'une bibliothèque au siège social, où une permanence quotidienne de deux à trois heures sera organisée.

Décidées également des conférences à Lyon, Marseille, Rennes, Caen, Lille, Bordeaux, Besançon et dans tous les centres importants.

Un bulletin spécial publiera tout ce qui concerne et intéresse la décentralisation.

M. Gabriel Dufaure a énergiquement protesté contre la suppression de l'autonomie administrative du chemin de fer de l'Etat et a annoncé qu'il avait l'intention de questionner ou d'interpeller le gouvernement sur cet acte qui aggrave la centralisation.

Enfin, M. Beauquier demande qu'une démarche soit faite par le bureau de la ligue auprès de M. Bourgeois, pour lui demander que soient repris les travaux de la commission extraparlementaire de décentralisation.

Au moment où la décentralisation passionne si vivement les esprits, nos lecteurs apprendront certainement avec plaisir que nous commencerons incessamment une étude très documentée et très claire de notre ami Charles Baggio, ancien maire de Carvin, sur cette intéressante question.

LA MÉDECINE NAVALE

(D'un correspondant)

Paris, 18 janvier.

M. Lockroy désire que le service de santé de la marine ait son autonomie comme celui de la guerre.

Il va rétablir dans ce but le poste d'inspecteur générale et créer une direction centrale technique au ministère, qui correspondra, sous sa responsabilité, en dehors des préfets maritimes, avec les chefs du service dans les ports.

On annonce qu'un certain nombre d'employés de l'administration supérieure vont être détachés à la nouvelle direction et seront subordonnés aux médecins principaux appelés à Paris.

CHRONIQUE

PAR UN SOIR D'HIVER

Ce soir de 31 décembre, il faisait très doux. L'atmosphère semblait une atmosphère d'avril. On eût dit que le printemps s'éveillait, que les arbres allaient bourgeonner, que les plantes allaient fleurir. L'hiver était déjà oublié.

Par les rues et les boulevards, la foule circulait animée et joyeuse. Les hommes, les femmes, les enfants, aspirant avec avidité l'air tiède, se sentait renaître. Les petits boutiquiers des baraques, heureux de l'aide que leur procurait l'inattendue température, criaient à pleine gorge leurs appels. A chaque minute, des fusées de rires partaient des groupes.

Acheteurs et vendeurs échangeaient des plaisanteries. Les plus humbles bourses se montraient prodigues. Pas une emplette qui parût trop chère. Au diable les conseils et marges de l'économie ! Il faut fêter l'année qui commence. Emplissons nos poches de jouets, de bonbons, de bonbons, pensaient bourgeois, gens du peuple, et ils versaient l'argent.

Si un mioche demandait ceci ou cela, son père achetait ceci ou cela. Si une femme jetait des regards d'envie sur tel ou tel objet, son homme lui disait simplement : « Contente-toi, prends. »

Les magasins luxueux, que fréquente la haute, regorgeaient de clients, et le masque de ces derniers, invinciblement froid, s'épanouissait, par aventure, radieusement. L'allégresse ambiante avait gagné jusqu'aux beaux messieurs et aux belles dames.

En cette exquise veillée d'an neuf, ce n'était donc, de tous côtés, que gaieté.

***

Cependant au bas d'une encoignure de porte, rue du Quatre-Septembre, se tenait, assise, une fillette, que de misérables hardes vêtissaient à peine. Ses pieds étaient nus dans ses souliers. Aucun mouchoir ne couvrait sa tête. Ses cheveux blonds, très beaux, mais mal peignés, s'éparpillaient à l'aventure. Elle pouvait avoir huit ou neuf années.

Si un sergent de ville apparaissait, elle se recroquevillait sur elle-même, se faisait petite, retenait son souffle.

Le sergent de ville éloigné, elle poussait, de temps en temps, une supplication timide : « Monsieur »... « Madame »...

Seulement, les promeneurs et les promeneuses, tout entier, à leur plaisir, ne prenaient pas garde à elle. La plupart ne la remarquaient même point. Et ceux qui l'apercevaient ou que sa voix attirait par hasard, détournaient les yeux. D'ailleurs, elle ne savait pas insister.

Arriva une marchande d'oranges, qui arrêta sa charrette au bord du trottoir et se mit à dire haut, se parlant à elle-même :

— Ah ! que je suis lasse ! Mes jambes ne veulent plus avancer, je vais m'asseoir un instant.

Et elle se laissa choir sur le trottoir.

Elle n'était qu'à deux pas de la fillette. Elle vit celle-ci, demanda :

— Pourquoi restes-tu là !

— Parce que la femme m'a dit de rester.

— Quelle femme ?

— Je ne sais pas, la femme.

— Ce n'est donc ni ta mère, ni une parente ?

— Non.

— Tu n'as plus ta mère ?

— Si, mais...

— Mais quoi ?

La pauvrette ne répondit pas et commença à pleurer. De grosses larmes coulaient le long de ses joues et des sanglots, qu'elle étouffait, secouaient ses épaules.

***

La marchande, forte matrone à l'âme compatissante, se sentit émue. Après quelques minutes de silence, elle reprit doucement changeant de conversation :

— Je suis sûre que tu n'as pas beaucoup mangé de la soirée ?

— Je n'ai rien mangé.

La marchande leva sa première jupe, sortit de la poche d'une jupe de dessous un croûton de pain, choisit sur sa charrette une belle valence ferme et offrit à l'enfant pain et orange.

— Tiens, fit-elle, mange.

— Merci dit la fillette, mordant au croûton.

Un vague sourire éclairait sa face. Avec l'insouciance de son âge, elle oubliait momentanément son chagrin.

Le pain avalé, elle suça l'orange à petits coups, voluptueusement.

La matrone ne put s'empêcher de rire.

— Comment trouves-tu mes valences ? interrogea-t-elle.

— Bien, bien bonnes.

— Je suis contente, s'écria la marchande. Puis elle poursuivit, d'un ton affectueux :

— Où demeures-tu ?

— Rue de la Bûcherie.

— C'est là le logement de la femme ?

— Oui.

— Est-ce une blanchisseuse ou une couturière ?

— Non.

— Elle n'exerce aucun métier !

— Non.

— Ah ! Elle mendie alors ?

— Oui.

— Et elle te fait mendier ?

— Oui.

Sur ce « oui », prononcé à voix basse, de nouveau les larmes vinrent aux yeux de la fillette, et de nouveau un silence se produisit entre elle et la matrone.

Enfin cette dernière, adoucissant encore son accent, se hasarda à dire :

— Elle te traite mal, la femme ?

— Oh ! oui... elle me bat... tous les jours balbutia l'enfant d'une langue entrecoupée.

— Y a-t-il longtemps que tu es chez elle ?

— Depuis la Noël.

— Qu'est-il donc arrivé à la Noël ?

— L'après-midi, la femme est venue ma-